

## ABONNEMENT

Saumur	
En an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
En an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 MARS

## LE SCANDALE DE SAINT-MERRI

Au retentissement qu'il a déjà eu dans la presse, va se joindre celui qu'il aura au Palais-Bourbon. A des titres divers, MM. Chassaing, Delahaye et Pichon se proposent en effet d'en entretenir le Parlement.

Que dira, que fera le gouvernement? Se mettra-t-il contre les violateurs de la loi et de la paix publique ou avec eux? C'est là qu'il va donner la mesure de ses sentiments véritables, de son courage, de sa fermeté, de son libéralisme.

Où, de son libéralisme, car c'est la liberté qui est en jeu. Ce n'est même pas au point de vue de la croyance catholique que nous nous plaçons pour réprocher les excès qui ont été commis avec préméditation. C'est au point de vue de ce droit commun qu'on invoque si souvent contre les ministres du culte et dont on fait litière alors qu'il ordonne de les protéger.

Dans un pays vraiment libre, en Angleterre, aux Etats-Unis, pareil attentat à la liberté religieuse, à la liberté des cultes, ou bien ne pourrait se produire, ou bien s'il se produisait serait réprimé avec la dernière rigueur.

Dans la première de ces contrées, les manifestations même sur la voie publique de la plus ou moins bouffonne Armée du Salut viennent de recevoir la protection d'une loi votée spécialement pour faire respecter la liberté de ses membres.

Ici, il n'y a pas de loi à voter, il n'y a qu'à imposer aux perturbateurs le respect de celles qui existent. Si l'on ne prend ce parti, où irons-nous? A des conflits, à des luttes, à une sorte de guerre de religion. Car les catholiques se laisseront d'attendre l'intervention de l'autorité en faveur de leur droit.

(France Nouvelle.)

Le gouvernement fait publier dans les journaux officiels cette note :

« Dès aujourd'hui, on peut assurer que le gouvernement est décidé à prendre des mesures pour éviter le retour des désordres. Il estime que les auteurs de l'incident ont outrepassé leurs droits, mais qu'il est nécessaire que le clergé évite de transformer la chaire en tribune où sont agitées des questions qui sont du domaine absolu des réunions publiques. »

## DYNAMITEURS DÉCOUVERTS

A la suite de nouveaux renseignements concernant les anarchistes adressés à la préfecture de police par les brigadiers de recherches, M. Lozé et M. Athalin, juge d'instruction, ont décidé de faire immédiatement une descente judiciaire dans une maison de Saint-Denis, présentement habitée par un anarchiste, le nommé Ravachol ou Ravachel.

Ces magistrats, accompagnés de M. Girard, chef du laboratoire municipal, se sont donc rendus aussitôt à Saint-Denis, où ils ont trouvé, dans un hangar servant de remise à la fabrication des bombes, une quantité assez considéra-

ble de dynamite, de poudres chloratées, de détonateurs et de débris de métaux devant servir de mitraille pour garnir les bombes.

Les magistrats ont dû entrer par la fenêtre dans le logement de Ravachol, car ils avaient été prévenus qu'au moment où ils ouvriraient la porte, et par suite d'une communication mécanique établie entre la porte et un engin explosible, une détonation se produirait.

Ils trouvèrent en effet cette machine infernale.

Les magistrats procédèrent à une minutieuse perquisition et constatèrent qu'on avait fait dans la cheminée des expériences avec de la dynamite. Les murs en portent encore les traces.

Le Parquet possède dès maintenant la preuve qu'il tient l'auteur des dernières explosions.

Ravachol, qui depuis plusieurs jours se voyait surveillé, avait pris la fuite.

Le concierge, interrogé, a déclaré que Ravachol ne venait que de temps à autre dans ce logement, mais qu'il avait un autre domicile.

On croit que Ravachol se trouve encore près de Paris, cependant le préfet de police vient d'adresser à tous les procureurs de la République, aux commissaires spéciaux des gares et des frontières et aux commandants de gendarmerie des départements de procéder à l'arrestation de cet anarchiste.

Ravachol est très connu des anarchistes de Saint-Denis. Ceux-ci lui venaient en aide.

Après l'explosion, il déclara à ses amis que c'était lui qui avait fait sauter l'immeuble du 136, boulevard Saint-Germain, dans le but de se venger du conseiller Benoit.

Ravachol avait été ouvrier teinturier à Saint-Etienne. Il quitta cette ville après avoir été impliqué dans une affaire d'assassinat. C'est un homme excessivement violent.

On croit que Ravachol est non seulement l'auteur de l'attentat du boulevard Saint-Germain, mais encore de ceux commis auparavant rue Saint-Dominique, et plus tard à la caserne Lobau.

Trois des individus arrêtés seront, dès maintenant, poursuivis comme auteurs principaux.

Dix autres seront poursuivis comme complices.

Une note officielle annonce que M. Loubet, président du conseil, a vivement félicité, mercredi, M. Lozé, du résultat des recherches faites par la police.

## INFORMATIONS

## LES DÉPUTÉS EN VACANCES

Le plus grand nombre des députés paraissent être absolument désireux de partir en vacances aussitôt après Pâques.

D'un autre côté, le ministère désire vivement que la Chambre s'éloigne pour lui laisser une certaine latitude dont il paraît avoir besoin en ce moment.

Il faut bien dire aussi que les députés de la majorité ne tiennent aucunement à être à Paris pour le 4<sup>e</sup> mai.

## LES DISPENSES MILITAIRES

On lit dans l'avenir Militaire :

« Une lettre de la commission de l'armée invite le ministre de la guerre à faire bénéficier des articles 23 et 59 de la loi militaire les jeunes gens ayant obtenu ou poursuivant leurs études en vue d'obtenir le diplôme de licencié ès-lettres ou ès-sciences, de docteur en droit ou en médecine, de pharmaciens ou d'internes des hôpitaux. Ces jeunes gens seraient autorisés, comme le sont déjà les élèves admis à l'École normale ou à l'École centrale, à faire d'avance leur année de service militaire. Nous ne savons quel accueil fera M. de Freycinet à une demande qui est en absolue contradiction avec le texte et l'esprit de loi ; mais nous constaterons un fait bien caractéristique, à savoir qu'une seule catégorie de jeunes gens a été omise par la commission de l'armée : celle des élèves ecclésiastiques. »

## L'APAISEMENT

Voici un nouvel exemple. Il existe à Chabris, dans l'Indre, une école libre de filles, établie naturellement dans les conditions légales. Les sectaires du pays enragent de sa prospérité. Peu nombreux, mais puissants sous le régime actuel, ils ont, dans ce but, recours aux procédés les plus honteux. Ils sont clairement exposés dans une « lettre ouverte » au préfet de l'Indre que publie le *Petit Berry*, lettre signée de l'honorable curé de Chabris :

« Nous avons été non moins indignés que surpris d'apprendre qu'il était ordonné aux gendarmes de la brigade de retirer leurs filles de l'école des sœurs. Il faut que vous sachiez, monsieur le préfet, sur quel raisonnement fabuleux on a appuyé cette décision. On leur dit : « Vous avez parfaitement le droit de laisser vos filles chez les sœurs, mais si vous ne les retirez pas, vous serez déplacés. Telle est, ajoute-t-on, la décision de M. le préfet. »

» Et leurs petites filles ont quitté en pleurant leur école et leurs maîtresses.

» Il y a mieux que cela.

» Nous avons, hélas, comme partout, des pauvres. Le bureau de bienfaisance leur donne indistinctement un kilog. de pain par semaine; on est allé à domicile menacer ceux qui envoient leurs enfants chez les sœurs de les priver des secours du bureau de bienfaisance s'ils ne les retireraient au plus tôt. »

Des faits du même genre se produisent chaque jour dans tous les départements. Leur ensemble montre ce que vaut l'apaisement républicain et ce que devient, sous la République, la liberté de conscience.

## LES BALANCES DE THÉMIS

On écrit de Langres à la *Lanterne* que M. Bourguignon, notaire, conseiller municipal de Bourbonne, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à cent francs d'amende pour avoir, en séance du susdit conseil, frappé un de ses collègues.

La *Lanterne* ajoute que M. Bourguignon « est un des chefs du parti réactionnaire à Bourbonne » ; ce qui est un peu du pléonasme, attendu que, si M. Bourguignon n'était pas conservateur, il n'aurait pas été poursuivi.

Pourquoi, en effet, se serait-on montré envers lui plus sévère qu'à l'égard de M. Constant, aujourd'hui « débarqué », et de ce préfet de l'Aude, toujours en fonctions, qui, en pleine séance du Conseil général, s'est précipité sur M. Fondi de Niort?

M. Bourguignon étant conservateur, tout s'explique, et, sous le régime actuel, sa condamnation est logique.

## ÉTRANGER

## L'ÉPILEPSIE DE GUILLAUME II

Les bruits les plus alarmants circulent au sujet de la maladie de l'empereur Guillaume.

Le secret, dont on entoure tout ce qui touche à la personne du souverain, contribue puissamment à augmenter l'anxiété et les appréhensions publiques.

Dans les Cercles de la Cour on dit que la maladie chronique de l'oreille dont souffre Guillaume II a surexcité son système nerveux au point de provoquer une attaque d'épilepsie.

C'est là, paraît-il, le véritable motif de son brusque départ pour Hubertusstock, où personne n'a pu le voir, excepté les médecins, son frère Henri qui fut appelé en toute hâte, et M. de Caprivi qui n'a eu avec l'Empereur qu'une entrevue d'une demi-heure.

A Hubertusstock, Guillaume II a éprouvé, à ce qu'on assure, deux autres accès épileptiformes. Les médecins ne se sont pas encore prononcés sur l'origine de ces attaques, n'ayant pu encore préciser s'il y a là une manifestation morbide indépendante de la maladie chronique dont il est atteint, ou bien s'il faut en chercher les causes dans la surexcitation nerveuse provoquée par les violentes douleurs que l'Empereur endure.

Le prince Henri se remue et se montre beaucoup. On lui fait partout l'accueil le plus sympathique.

Le bulletin de la Cour annonce que l'Empereur restera plusieurs jours encore à Hubertusstock, attendant que l'air pur des forêts le guérisse de son catarrhe et le remette de son affaiblissement général.

M. de Caprivi est allé à Hubertusstock pour annoncer à l'Empereur qu'il ne peut rester chancelier de l'empire et que M. Eulenbourg a accepté ce poste.

Il reste encore à obtenir l'approbation de l'Empereur.

Berlin, 23 mars.

M. de Caprivi vient de rentrer de Hubertusstock.

L'Empereur a refusé d'admettre la séparation des fonctions de président du conseil des ministres, de celles de chancelier de l'empire. Sur ses vives instances, M. de Caprivi a retiré sa démission.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 mars 1892.

Le mouvement de hausse des rentes se dessine plus accentué; il est déterminé par les demandes du comptant rendues plus actives par suite de la mesure prise par les sociétés de dépôts d'abaisser à 1/2 0/0 l'intérêt sur les comptes courants à vue.

Le 3 0/0 ancien monte à 96.30; le nouveau à 96.35; le 4 1/2 se tient à 103.37.

On s'étonne de la hausse de la Rente Italienne que rien ne justifie; elle reste à 87.90 après 88.10. L'Extérieur est sans changement à 58 15/16 et le 3 0/0 Portugais se maintient très ferme à 25 5/8.

Les Fonds Russes s'inscrivent sans changement sur hier, le Nouveau à 75 3/4 et l'Orient à 65 15/16.

L'action de la Banque de France est en progrès marqué à 4.250. Le Crédit Foncier a des demandes à 1.205 et la Banque de Paris s'avance à 620. Les actionnaires de cette société sont convoqués pour le 10 mai prochain. Le dividende proposé pour l'exercice 1891 est de 30 fr. Le Crédit Lyonnais oscille de 775 à 780 et la Société Générale s'inscrit invariablement au cours de 471.25.

L'action des Immeubles de France s'échange à 460 fr.

Sur le bruit d'un coupon important à détacher en mai, l'action du Comptoir des Fonds Nationaux poursuit son mouvement de hausse à 672.50.

Les Chemins Economiques valent 404.50.  
**Informations financières.** — Le coupon semestriel n° 2 des obligations libérées du Crédit Foncier de Tunisie, à échéance du 4<sup>e</sup> avril 1892, sera mis en paiement à partir de cette date, à raison de 6.91 impôts déduits pour les titres au porteur, et de 7.20 pour les titres nominatifs, au siège social à Paris, rue de la Michodière; à la succursale à Tunis; au Crédit Lyonnais et dans toutes les succursales.

## Tirages Financiers

Voici le résultat des tirages du 22 mars 1892 (Crédit Foncier de France) :

**Obligations foncières 3 et 4 0/0 — 1853**

Le n° 91,304 gagne 100,000 francs.

Le n° 4,754 gagne 50,000 francs.

Le n° 23,280 gagne 20,000 francs.

14,280 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

**Obligations foncières 4 0/0 — 1863**

Numéro gagnant dans les 40 séries : 6,205.

Ce numéro gagne 100,000 francs dans la 1<sup>re</sup> série.

Ce numéro gagne 30,000 francs dans la 8<sup>e</sup> série.

Ce numéro gagne 5,000 francs dans les 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séries.

Ce numéro gagne 1,000 francs dans chacune des 30 autres séries.

996 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

**Obligations communales 3 0/0 — 1860**

Le numéro 35,208 gagne 100,000 francs.

Les numéros 72,433 — 80,488 — 82,991 — 136,978 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 3,513 — 21,199 — 59,084 — 59,502 — 84,758 — 90,940 — 91,179 — 92,394 — 111,156 — 113,660 gagnent chacun 1,000 francs.

8,961 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

**Obligations communales 4 0/0 — 1875**

Le numéro 132,741 gagne 100,000 francs.

Le numéro 205,003 gagne 30,000 francs.

Les numéros 24,642 — 130,500 — 145,942 — 337,624 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 11,323 — 68,142 — 128,160 — 150,397 — 162,662 — 166,690 — 175,041 — 189,907 — 311,445 — 397,905 gagnent chacun 3,000 francs.

49,321 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### UN PRÉCIEUX HOMMAGE

La discussion parlementaire sur le tarif général des douanes a provoqué un mouvement d'opinion considérable dans les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire.

La question du chanvre n'intéresse-t-elle pas au plus haut point les riverains de la Loire ? Les peigneurs de chanvre se sont réunis à plusieurs reprises; ils ont fait entendre leurs légitimes réclamations, émis leurs vœux.

Ces vœux et ces réclamations ont été défendus au Sénat par M. de Carné, à la Chambre par MM. Galpin, de Soland, de Maillé, Fairé, de la Boardonnaye, Berger (Maine-et-Loire), de Terves, d'Aillières, de La Rochefoucauld-Doudeauville, Bigot, de Plazanet, de Villebois-Mareuil, de Cazenove de Pradine, Blin de Bourdon, Paul Leroux, Jules Delahaye.

Les peigneurs de chanvre, dans une réunion tenue le 11 février 1892, ont adressé leurs remerciements les plus sincères à tous ces députés, et notamment à M. Jules Delahaye. Ils ont même, « afin de lui donner un témoignage particulier de leur reconnaissance, proposé de faire relier un exemplaire du procès-verbal et de le lui dédier spécialement ».

La proposition a été accueillie à l'unanimité. Nous recevons aujourd'hui cette brochure. Elle est intéressante à plus d'un titre, car elle contient le résumé des travaux élaborés par les groupes angevins des peigneurs de chanvre, la liste nominative des membres de la corporation, et plusieurs lettres enfin de députés, à l'occasion de la remise de peignes d'honneur qui leur avait été faite par les patrons et ouvriers cordiers de la région.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

### LA MI-CARÈME

Décidément, à Angers, c'est fini, bien fini ! Les jours gras et la Mi-Carême sont enterrés et nul ne sait quand ils revivront, s'ils revivront un jour. Aussi, par un temps splendide, rien, absolument rien.

Quelques blanchisseuses, dont c'est la fête, dit le *Ralliement*, avaient pris deux ou trois voitures et se sont promenées en costume de travail. Et l'on appelle ça une Mi-Carême !

Triste ! triste !

A Saumur, la Mi-Carême s'est passée comme le Mardi-Gras, c'est-à-dire d'une façon assez calme.

Le beau temps a permis aux promeneurs du jeudi de se voir en plus grand nombre dans nos rues; mais, si quelques blanchisseuses ont voulu faire la Mi-Carême, la fête n'a pas été plus loin que sur les bateaux-lavoirs qui étaient décorés, et dont quelques lavandières esquissaient hier soir un rigodon.

On a cependant remarqué une voiture de jeunes gens travestis qui a parcouru différents quartiers.

### ACCIDENT QUAI DE LIMOGES

Le jeune David, âgé de 8 ans, dont les parents demeurent à Saumur, rue de Fenet, s'amusa hier à courir sur le parapet du quai, qui domine la cale d'une hauteur de 3 mètres environ.

Le petit étourdi, avec l'insouciance de son âge, comptait trop sur son agilité. Tout à coup il disparut : il était tombé sur le pavé de la cale. Dans sa chute, il s'est fait une large plaie à la tête par où le sang coulait en abondance, et il avait la jambe droite cassée en deux endroits.

L'enfant a été relevé par M. Hétreau et transporté aussitôt à l'hospice.

Cet accident servira-t-il de leçon à ses camarades qui s'exposaient comme lui aux mêmes exercices périlleux ?

### UN BEL ESTOMAC

Un cavalier de remonte et un cavalier de manège s'attaquaient, ces jours-ci, dans un caharet de la rue des Ecuries, et demandaient dix-huit boudins et un pain de six livres.

Tout à coup, le cavalier de remonte dit à son camarade :

— Je parie que j'avalerai bien ça tout seul. — Allons donc, dit l'autre. — Eh bien ! si j'y arrive, tu paieras la dépense. — Tope là !

Et voilà notre cavalier qui se met en devoir d'avaler les dix-huit boudins et le pain de six livres. Il y arriva, et n'eut pas la moindre indigestion. On se demande, toutefois, comment il fait pour se contenter de l'ordinaire du régiment.

### CONSULAT HELVÉTIQUE

Le gouvernement de la République helvétique supprimera, à partir du 4<sup>e</sup> avril prochain,

le consulat de Suisse établi à Nantes. Par suite de cette suppression, les départements des Deux-Sèvres, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de *Maine-et-Loire*, de la Vendée et de la Vienne seront rattachés, à partir de la même date, au troisième arrondissement consulaire suisse dont le siège est à Bordeaux.

### EXEMPLE A SUIVRE

Avant-hier matin, écrit-on de Bléré, un bateau chargé de bouteilles, qui descendait le Cher, est resté en détresse au travers du pont.

Il était en danger de sombrer, malgré les efforts des marinières, lorsqu'un conseiller municipal eut l'idée de faire battre le tambour pour appeler des travailleurs de bonne volonté.

Une soixantaine de personnes se mirent à l'œuvre, et purent, non sans peine, dégager le bateau qui n'a éprouvé aucune avarie sérieuse.

### A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Il ne faut pas effeuiller la vigne lorsque le raisin est prêt à mûrir.

M. Armand Gautier, de l'Académie des Sciences, a établi, par ses expériences, que la matière colorante de la pellicule du raisin se forme dans la feuille de la vigne; la feuille le transmet ensuite au fruit, où la matière colorante subit une dernière modification.

La matière que transmet ainsi la feuille se compose de tannins, elle est analogue à celle du fruit. Le fruit ne peut l'acquiescer que par la feuille.

Il en résulte que si on effeuille la vigne au moment où le raisin va mûrir, la maturation ne se produit pas. C'est ce qui avait déjà été annoncé, d'après MM. Armand Gautier et Dehérain.

### VILLEBERNIER. — Suicide par strangulation.

— Lundi soir, un vieillard de 86 ans, le nommé Thiffoine, cultivateur à la Folie, commune de Villebernier, était sorti de chez lui sans prévenir sa femme, âgée de 81 ans. Celle-ci, voyant qu'il tardait à revenir, l'appela et se mit à sa recherche; elle finit par le trouver dans la grange, pendu à une échelle. La pauvre vieille s'empressa de couper la corde, mais son mari était mort.

Le père Thiffoine souffrait depuis de longues années. Il avait déjà essayé de se pendre il y a une quinzaine de jours : sa femme était arrivée juste à temps pour l'en empêcher.

### LE KRACH DE LA BANQUE DES CHEMINS DE FER

On sait que la *Banque des Chemins de fer et de l'Industrie* avait une succursale à Angers, rue d'Alsace, n° 4.

Ce dernier établissement occupait quatre employés dont le directeur, M. J. Gilbert.

La succursale d'Angers avait été fondée en juillet 1890; elle comptait plus de deux cents clients, dont la moitié environ éprouve des pertes plus ou moins considérables.

Le déficit s'élevait ici à plus de cinq cent mille francs, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Bien entendu, les malheureux employés sont hors de cause, puisque eux-mêmes ont été trompés et n'ont pu recouvrer les fonds que, trop confiants, ils avaient déposés dans la banque.

Depuis quelques mois, on sentait que les affaires allaient mal; beaucoup de clients, avertis, venaient réclamer leurs titres; mais l'administrateur Herla promettait toujours et ne rendait jamais rien.

On assure que la caisse d'Angers contiendrait une certaine quantité de valeurs. Tant mieux pour les intéressés.

Les scellés ont été apposés, lundi soir, à trois heures, sur les bureaux, par M. Aubert, juge de paix du canton nord-est.

### PRIX DES CHANVRES

Samedi 19 mars, très fort marché de chanvre de Vallée à Angers; les prix variaient de 5 80 à 5 40 les 6 k. 625.

Lundi 21 mars, fort marché de chanvre à Mauves; il y avait un peu de baisse dans les prix depuis le mois dernier; les plus beaux

chanvres atteignaient difficilement le prix de 68 fr. les 104 kil.

### « NULLITÉ BONAPARTISTE »

On pétitionne à Montmartre pour débaptiser la rue Lepic et lui donner le nom de David d'Angers.

Il existe déjà une rue David d'Angers, mais là-bas, tout là-bas, près des abattoirs et des Buttes-Chaumont.

Cet exil lointain chagrine le fils de l'illustre sculpteur. Il aimerait voir le nom de son père rayonner dans un quartier plus artistique. Et, dans une lettre adressée au président du Conseil municipal, il appuie chaleureusement la pétition.

Cette intervention filiale est toute naturelle. Mais elle va peut-être un peu loin dans ses conclusions que je cite textuellement :

« Un nom républicain comme celui de mon père se trouverait mieux en situation à Montmartre, que celui d'une nullité bonapartiste. »

« Nullité bonapartiste » un des plus brillants généraux de cavalerie du premier Empire, peste ! « Nullité bonapartiste » un des héros de Vérone, d'Austerlitz et d'Eylau ! « Nullité bonapartiste » l'intrépide soldat qui, à cette dernière bataille, voyant ses cavaliers fléchir et se courber, comme des épis, sous une mitraille furieuse, les enleva par ce cri, glorieux pendant au mot de Cambronne : « Haut les fronts, mes enfants, la mitraille n'est pas de la m... ! »

Cela vaut bien, il nous semble, une pauvre petite plaque bleue au coin d'une rue.

(Figaro.)

### LE 23<sup>e</sup> DRAGONS A NIORT

Nous apprenons que le 23<sup>e</sup> régiment de dragons serait sur le point de quitter Tours, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Il permuterait avec le 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, actuellement en garnison à Niort.

Bien que tenant cette nouvelle d'une source autorisée, nous la donnons sous toutes réserves.

Le 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers est une des troupes ne faisant pas partie du 9<sup>e</sup> corps d'armée mais stationnées dans la 9<sup>e</sup> région. Il appartient à la 2<sup>e</sup> brigade dont le général, croyons-nous, est M. de Négroni.

### LE MYSTÈRE D'INGRANDES

On écrit de Châtelleraut, 23 mars :

« On sait que toute une famille de bohémiens a été arrêtée à la suite de la découverte du cadavre mutilé d'un enfant trouvé dans un fossé, situé sur le territoire de la commune d'Ingrandes. »

« Le chef de cette famille, qui se nomme Plazat, originaire de Servières (Corrèze), est vannier ambulant. »

« Il a été interrogé, ainsi que sa femme et l'un de ses fils, âgé de douze ans. »

« Tous les trois ont énergiquement protesté contre l'accusation qui pèse sur eux. »

« La famille Plazat se compose, comme nous l'avons dit, de sept enfants, qui se divisent en deux séries d'âge; la première série, celle des aînés, comprend trois individus dont le plus jeune a douze ans et l'aîné seize environ. »

« La seconde série comprend quatre enfants : le plus jeune a quinze mois, l'aînée quatre ans au plus. »

« L'instruction aurait-elle été frappée de cette lacune entre les deux séries, lacune de huit ans que rend difficilement explicable la fécondité dont la femme Plazat a donné des preuves évidentes. »

« Il y a là peut-être un fait tout naturel, mais il est permis de croire que le magistrat instructeur voudra s'en assurer. »

« Il résulte de l'enquête que la famille Plazat a campé près du parc du château de la Borde, à l'endroit où le débris humain a été trouvé, quelques jours avant qu'il fût découvert. »

« Les inculpés ont déclaré avoir continué leur route jusqu'aux Ormes, ce qui a été reconnu faux par la Justice. »

« D'après les renseignements recueillis, il

auraient rebroussé chemin pendant la nuit, et ce qui le prouve surabondamment, c'est que leur arrestation a été opérée sur la route de Chauvigny.

« D'autre part, on suppose que Plazat n'aurait été qu'un complice et que le crime aurait été commis dans un but d'intérêt.

» Comme on le voit, cette affaire est encore des plus mystérieuses. »

#### TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT

On télégraphie du Mans, 23 mars, au Figaro :

« Le parquet vient de procéder à l'arrestation d'une jeune femme de dix-neuf ans, M<sup>me</sup> Bardel, mariée depuis trois mois seulement et demeurant au Mans, boulevard du Général-Négrier, sous l'inculpation de tentative d'empoisonnement commise sur la personne de son mari, âgé lui-même de vingt-cinq ans seulement. Le crime a eu la cupidité pour mobile. M<sup>me</sup> Bardel, qui a été parfaitement élevée, n'appartient pas à une famille très fortunée et tout indiquerait maintenant qu'elle aurait épousé par intérêt M. Bardel à qui ses parents avaient constitué une très jolie dot.

» Pendant le premier mois de leur ménage, les époux paraissaient très unis, mais M<sup>me</sup> Bardel ne tarja pas à insister auprès de son mari pour qu'il testât en sa faveur. Une idée avait germé dans sa tête. Elle voulait se débarrasser de l'époux, tout en s'assurant la possession de la fortune.

» M. Bardel, qui aimait beaucoup sa femme, fit tout ce qu'elle voulut. Sûre alors d'hériter de son mari, M<sup>me</sup> Bardel se procura chez un pharmacien du Mans deux grammes de strychnine, résolue à s'en servir. Mais avant de mettre ses projets homicides à exécution, elle eut une singulière pensée.

» La jeune femme se rendit auprès de deux somnambules de passage au Mans et leur demanda combien de temps son mari avait encore à vivre. M<sup>me</sup> Bardel s'y prit si maladroitement que les deux femmes devinèrent tout de suite que leur visiteuse méditait un crime. Ayant peur d'être compromises, elles racontèrent à la police tout ce qui s'était passé. Malheureusement, quelques jours s'étaient déjà écoulés depuis que M<sup>me</sup> Bardel était venue les consulter et cette dernière avait déjà agi à deux ou trois reprises différentes.

» De la strychnine avait été mélangée par elle aux aliments de son mari, qui ne tarda pas à être à toute extrémité. Mais la police n'était pas restée inactive ; elle avertit de ce qui se passait la famille de M. Bardel. La jeune femme fut éloignée du lit de son mari et soumise à une active surveillance. Depuis ce moment, M. Bardel alla de mieux en mieux.

» En raison des charges accablantes qui pesaient sur elle, M<sup>me</sup> Bardel ne pouvait tarder à être arrêtée. Les déclarations des somnambules étaient consignées. Le pharmacien qui avait vendu le poison reconnaissait le fait, le Parquet n'hésita plus, et aujourd'hui, dans l'après-midi, l'empoisonneuse a été écrouée. Elle a fait des aveux.

» Cette affaire, qui est appelée à avoir un grand retentissement, cause une profonde émotion en ville où la famille Bardel est des plus avantageusement connues. »

#### Un évadé

Le Conseil de guerre du Mans jugeait, lundi, une assez curieuse affaire.

Le 28 septembre dernier, il avait condamné à la peine de cinq années de prison le soldat Brossard, du 102<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Laval, pour désertion.

Brossard fut remis le 3 octobre suivant entre les mains de la gendarmerie pour être conduit au fort de Bicêtre, où il devait purger sa peine.

À la gare Montparnasse, où le prisonnier et les deux gendarmes qui l'escortaient arrivèrent le même jour, vers onze heures et demie du matin, on fit monter Brossard dans la voiture cellulaire, appelée vulgairement « panier à salade ». Il avait les mains attachées derrière le dos, mais les gendarmes, qui se trouvaient sur

le siège, commirent l'imprudenc de le laisser dans le couloir de la voiture au lieu de l'enfermer dans une cellule. Pendant le trajet de la gare au fort de Bicêtre, Brossard put se défaire de ses menottes, se glissa par une étroite lucarne de la porte de la voiture et s'évada. Le lendemain, le fugitif envoyait à la prison du Cherche-Midi ses effets militaires et ses menottes, avec une lettre invitant le gardien-chef à faire parvenir ces objets au 102<sup>e</sup> de ligne.

Ce n'est qu'en janvier dernier qu'on parvint à découvrir Brossard qui était occupé aux travaux du canal de l'Ourcq.

Ramené à Mayenne, Brossard s'évada une seconde fois au moment où l'on allait le transporter au Mans pour sa comparution devant le Conseil de guerre.

Mais cinq jours après il était de nouveau arrêté, et, depuis ce moment, on l'a entouré d'une surveillance très étroite.

Le Conseil a condamné Brossard à cinq années de prison. Cette peine sera confondue avec celle qui a été prononcée contre lui le 28 septembre.

#### LA MORT DE « MISS FANNY »

Les Saumurois n'ont point oublié l'éléphant de la ménagerie des frères Pianet : *Miss Fanny*. C'était une superbe bête et une des plus curieuses attractions de la ménagerie.

Cette demoiselle vient de mourir à Bordeaux où se trouvent en ce moment les frères Pianet. Elle disparaît à la fleur de l'âge : elle n'avait, en effet, que trente-trois ans, et comme on le sait, les éléphants, vivent deux cents ans environ.

Cette mort constitue pour les propriétaires de la ménagerie une perte considérable.

La dépouille de Miss Fanny a été achetée par la ville de Bordeaux, et après avoir été empaillée, elle sera transférée au muséum d'histoire naturelle.

#### CHIEN EN PORCELAINE

Sous la rubrique : « Petits billets du matin », le *Patriote* publie un cas d'imposition des plus cocasses :

« Une dame de Rueil, M<sup>me</sup> Martin, fut très surprise, quand on lui présenta sa feuille de contribution, de voir qu'on l'avait imposée pour un chien.

» Elle réclama, mais l'agent des contributions était sûr de son fait. Il avait vu un chien chez M<sup>me</sup> Martin, et il l'avait imposée.

» En réalité, M<sup>me</sup> Martin avait bien un chien, mais un chien pas bien méchant, un chien tranquille, et n'aboyant jamais, pour cette bonne raison qu'il était en porcelaine.

» Il est à présumer que M<sup>me</sup> Martin sera déchargée de cette imposition, mais il n'est pas dit qu'un jour ne vienne où les chiens en porcelaine seront imposés comme objets de luxe. Cela n'en fait pas moins honneur au fabricant dudit molosse. Mais l'agent des contributions était peut-être myope ! »

#### MODES DE PRINTEMPS

Voici le moment bientôt arrivé de choisir parmi les nouveautés. Il n'en manquera pas cette année. Jamais autant de tissus unis, bariolés, de tous genres et pour tous les goûts n'ont paru en même temps.

Au premier rang (c'était inévitable), le velours russe avec ses rayures en relief de deux tons. Ce sera, paraît-il, l'un des grands favoris de la saison. Ensuite, le crépon gaufré, indéplissable, surchargé de poids, de mouchetures, de fleurs, de pistaches, etc.

Les taffetas changeants ou gorge-de-pigeon, déjà portés depuis quelques mois sans aucun succès d'ailleurs, vont revenir cet été. Réussiront-ils cette fois-ci ? c'est ce que l'avenir nous apprendra.

Le marabout, déjà tant employé cet hiver, sera de préférence remplacé par le petit volant ou la ruhe déchiquetée dont on garnira le bas des jupes. Celles-ci restent et resteront plates, collantes. Plus de basques ; tous les corsages rentrés dans la jupe. Dernière nouveauté : la robe princesse, avec corsage très bas formant

corselet et tenue sur les épaules par des bretelles, laissant voir la chemisette de soie toute garnie de dentelles. Cette chemisette ne sera jamais trop luxueuse, car toute la coquetterie va maintenant aux corsages. Chaque chose a son tour.

La mousseline, d'ancienne mémoire, va faire de charmantes robes pour jeunes filles, avec engrelures dans lesquelles seront passés de petits rubans ou velours comètes. Ce sera l'ornementation de ces jolies toilettes.

On fait d'aimables parures avec toutes sortes de dentelles et de guipures garnies de nœuds et de flots de rubans. Ces parures servent à transformer une toilette de ville en toilette de dîner.

La grande collerette de dentelle est très heureuse, elle donne un aspect jeune, ce qui n'est pas à dédaigner. Le costume genre tailleur, tant porté depuis l'année dernière, sera encore toujours à la mode cet été. Il est si commode et si seyant pour tout le monde ! Ce n'est pas le cas de la veste Figaro, qui ne peut décidément convenir qu'aux personnes minces de taille et de buste.

Comme coiffure, beaucoup de toquets Henri II, de petites capotes toutes en fleurs et de microscopiques assiettes plates en dentelles toutes couvertes de fleurs.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 28 Mars 1892

#### DON CÉSAR DE BAZAN

Drame en 5 actes.

par MM. DUMANOIR et DENNERY.

#### LE TORÉADOR

Opéra bouffe en 2 actes,

paroles de M. SAUVAGE, musique d'ADAM.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 27 mars 1892, à 1 h. 1/2,

#### 417<sup>e</sup> Concert populaire

Avec le concours de M. HENRY MARTEAU, violoniste

#### Programme

1. Ouverture de *Montano et Stéphanie* (Berton).
  2. Troisième concerto (en si mineur), pour violon avec accompagnement d'orchestre, exécuté par M. H. Marteau (Saint-Saëns).
  3. *Wallenstein* (2<sup>e</sup> partie), *Max et Thècla* (les *Piccolimini*), redemandé (d'Indy).
  4. a. Feuilles d'Album (R. Wagner) ; b. Ballade, op. 16, exécutés par M. H. Marteau (Moszkowski).
  5. a. Réverie, instrumentée par Benjamin Godard (Schumann) ; b. Menuet pour les instruments à cordes, demandé (Boccherini).
  6. Rapsodie pour violon avec accompagnement d'orchestre, exécutée par M. H. Marteau (P. Lacombe).
  7. Marche des fiançailles de *Lohengrin*, demandé (R. Wagner).
- L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fêtes de Pâques 1892

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de PAQUES, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 13 avril au lundi 25 avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au mardi 26 avril inclus (tarif spécial G V n<sup>o</sup> 2).

2<sup>o</sup> Les billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, dits de bains de mer, qui, aux termes du tarif spécial G V n<sup>o</sup> 6, ne sont émis qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, seront également délivrés du 13 avril au 25 avril inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

1<sup>o</sup> De la ligne de Saint-Nazaire (exclu) à Tours ;

2<sup>o</sup> Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, vid La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, vid Saumur ;

3<sup>o</sup> De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours. vid Tours ;

4<sup>o</sup> De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 26 avril.

#### L'Opinion d'un autre médecin

Saint-Branches (Indre-et-Loire), le 21 octobre 1891. — Si je me permets de vous demander des Pilules Suisses, c'est que je sais par expérience combien leur emploi est avantageux pour les personnes délicates qui d'ordinaire refusent tout laxatif un peu difficile à employer. Ne serait-ce qu'à ce titre, on devrait les recommander. Mais je dois ajouter que j'ai rencontré nombre de personnes se félicitant de leur emploi. Dans ces conditions, je vous autorise à vous servir de ces lignes pour votre publicité. Docteur SABATHÉ.

#### La Banque V<sup>e</sup> LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés sans Commission.

#### PAIEMENT DE COUPONS sans frais

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et très désintéressés.

#### PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PRINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 10 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent. ; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs ; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces derniers grands, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Monis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné se ait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

#### MARCHÉS

#### BEAUFORT, 23 mars

Pommes de terre, le double décalitre, » 75. — Paille, la charretée (1.050 kil.), 45 à 50 fr. — Chanvres à cordage (les 100 kilos), 61 fr. — Pain, 2 fr. les 6 kil. — Poulets (la couple), 6 à 7 fr. — Œufs (la douz.), » 65. — Beurre, le 1/2 kil., 4 25. — Petits vins rouges (230 litres), 45 à 55 fr. — Vins rouges 1<sup>re</sup> qualité (230 litres), 95 à 100 fr.

#### BOURGUEIL, 22 mars

Froment, l'hect., 19 50. — Seigle, 12 50. — Orge, 12 fr. — Avoine, 8 60. — Pommes de terre, 4 50. — Haricots de Soissons, 26 fr. — Haricots rouges, 48 fr. — Bœuf, le kil., 4 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 40. — Veaux sur pieds, le kil., » 78. — Œufs, la douzaine, » 65. — Poulets, la couple, 5 fr. — Canards, 4 50. — Oies, 10 50. — Dindons, 13 fr. — Beurre, le kil., 2 50.

#### CIRCULAIRE FINANCIÈRE QUOTIDIENNE

De la plus grande utilité pour toute personne opérant à terme. Conseils impartiaux et appréciations utiles aux meilleures sources. Donne les cours de 4 heures. Adressée gratuitement 2 mois, sur demande affr. à M. MARIO, Rédact., 71, rue Ste-Anne, Paris.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean.

#### P. ANDRIEU

#### Conserves alimentaires

La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins :

La boîte, 0.90 au lieu de 1.40  
La 1/2 boîte, 0.50 — 0.80  
Pois supérieurs, la boîte, 0.80  
— la 1/2 boîte, 0.50  
Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.

Prochainement Exposition de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.

Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CABINET DE M. G. DOUSSAIN  
Liquidateur à Saumur.

MM. les créanciers de la liquidation de la société Michel et Jules Ecot, banquiers à Montreuil-Bellay, sont invités à remettre à M. DOUSSAIN, liquidateur de ladite société, dans un délai d'un mois, à partir de ce jour, le montant certifié exact de leurs créances, afin de permettre l'établissement du passif et, par suite, la répartition aux ayants droit de l'actif à réaliser.

Pour insertion :

Le liquidateur,  
(233) G. DOUSSAIN.

Étude de M<sup>e</sup> FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, n° 35.

## A VENDRE

OU A ÉCHANGER  
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE  
242 hectares 29 ares 52 cent.  
DE BOIS TAILLIS

Situés commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton - Château (Deux-Sèvres), faisant partie de la Forêt du Bois-d'Anjou.

Ces bois sont aménagés en 15 coupes  
Magnifique Chasse

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> FOURRIER, notaire à Angers, ou à M. DILLAY, propriétaire, demeurant à Angers, rue du Bellay, n° 49.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

### VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,  
Occupés par le Grand Bazar,  
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la  
Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, au  
Grand Bazar. (235)

### Changement de Domicile

A la Saint-Jean prochaine

LE

### MAGASIN D'HORLOGERIE

De M. BICHON

Sera transféré de l'autre côté de  
la rue, ancienne maison  
L'HERMITE ET BOULITTE.

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

### MAGASIN ET SERVITUDES

S'adresser à M. BICHON.

## A CÉDER

DE SUITE

### MAGASIN DE CHAUSSURES

Situé 6, rue du Puits-Neuf,  
exploité par M<sup>le</sup> NICOLAS.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic  
de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

## A VENDRE

Chien de Terre-Neuve, 1<sup>er</sup> force

S'adresser à M. TERRACOL, hôtel  
du Faisan, Bourgueil.

M<sup>me</sup> RIVA, la célèbre graphologue, giste dont toute la presse parisienne et étrangère a constaté la science réelle, révélation, précision stupéfiante par l'écriture, les lignes de la main, cartomancie égyptienne, dates de naissance, astrologie, pour quelques jours à Saumur, donnera ses consultations tout les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir, quai de Limoges, 68, au Belvédère, entresol à gauche, 1<sup>re</sup> porte.

Prix modérés

Se rend à domicile sur demande.

## A LOUER

### JARDIN

Entouré de murs et bien affrûté,  
Avec petite chambre  
Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. BEUROIS, 5, rue  
du Petit-Pré. (239)

## A LOUER

Au Pont-Fouchard

### MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

## A céder à Angers

Bonne et importante Maison  
d'épicerie avec SPÉCIALITÉ  
de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

## A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN

### Grand Magasin de Modes

Et Confections

Situé à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 28

S'adresser, pour traiter :

A Mesdemoiselles LEMARIÉ, qui  
l'exploitent, et à M. LUDOVIC  
PROUST, leur liquidateur judiciaire.

**DAME** sérieuse demande  
place de dame de  
compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

### Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

## A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à  
deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue  
de Bordeaux, n° 60. (610)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à  
l'Agence Havas, place de la Bourse,  
8, Paris.

## A VENDRE

### Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue  
du Temple.

## REMISE A LOUER

Présentement

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GIRARD, place  
Dupetit-Thouars.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti  
boulangier.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant  
connaissances spéciales et muni  
des meilleures références, désire  
place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le  
mari cultivateur et la femme  
comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

## Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

### PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

### ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE  
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont  
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

### MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons  
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation  
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion  
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAYEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu  
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins  
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

# Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

### SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

## Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

### Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT ET FILS

ARTICLE DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Grand assortiment de Poissons en sucre, en chocolat et en carton.

MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX DE SURPRISES, GÂTEAUX, FRUITS ET FROMAGES

### ARTICLES DE PAQUES

Oufs en tous genres, Porcelaines, Vannerie fine; Coqs, Poules et  
Poussins chanteurs et à tête mobile.

Choix très-varié des dernières Créations

COLLECTION DES PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

## A SAINTE-GENEVIÈVE

### Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

## CHANGEMENT DE DOMICILE

### LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRÉ

Certifié par l'imprimeur soussigné,